



Les AESH sont donc appelés à la grève le 3 octobre 2023 par quelques organisations syndicales.

Mais pour quoi faire ? S'interroge-t-on au SENRES :

- pour protester contre vos conditions de travail qui, le CDI mis à part, n'ont fait que se dégrader ces dernières années malgré les journées de grève passées ?
- pour dénoncer la faiblesse de vos rémunérations, conséquence de temps partiels toujours imposés malgré la dénonciation incessante de cette injustice ?
- pour vous faire perdre une journée de traitement malgré la faiblesse de vos rémunérations, l'inflation galopante et l'approche des fêtes de fin d'année ?

Non, c'est inutile, et c'est bien pour cela que le SENRES n'appelle pas à la grève ce 3 octobre.

Alors, parlons cash :

- le ministère vient de donner (CDI et primes) et il ne veut plus rien donner immédiatement ;
- la titularisation des AESH en catégorie C, voire en catégorie B, n'est pas inscrite à son agenda ;
- la profession pourrait être prochainement "réorganisée" avec des missions supplémentaires.

En effet, ce n'est pas le montant de vos rémunérations en équivalent temps plein qui dérange le ministère puisqu'il considère votre taux horaire comme satisfaisant au regard du travail fourni.

Ce qui le dérange, c'est la faiblesse relative de vos rémunérations du fait des temps partiels ; des rémunérations d'agents public à 1000 € net/mois, ça ne fait pas très "social".

L'objectif premier du ministère est donc d'augmenter votre quotité de travail par l'élargissement de vos missions afin de porter votre rémunération à un niveau "politiquement correct".

Or, si plusieurs pistes sont explorées, aucune décision n'a été prise et aucune décision n'apparaît imminente si l'on s'en tient au projet de loi de finance 2024 pour l'Éducation nationale.

Le temps de la mobilisation des AESH n'est donc pas encore arrivé et la grève apparaît bien inutile.

Par contre, ce qui apparaît utile, c'est de se préparer à peser dans les négociations et à s'opposer à ce qui risque d'être un fourre-tout de missions complémentaires aussi diverses que variées.

Le SENRES vous recommande donc d'épargner tout ou partie de la rémunération afférente à cette journée du 3 octobre pour, au moment opportun, et pour une bonne raison, faire grève.